

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2026

INSCRIRE LA MOUVANCE DES FRÈRES MUSULMANS SUR LA LISTE EUROPÉENNE
DES ORGANISATIONS TERRORISTES - (N° 2318)

Adopté

N° AE5

AMENDEMENT

présenté par
M. Pauget

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« refusant les »

les mots :

« aboutissant à la méconnaissance des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.